



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20211202-DELIB20211226-DE
Reçu le 03/12/2021

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 02 DECEMBRE 2021

Date de convocation : le 22 novembre 2021

Date d'affichage : le 02 décembre 2021

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration

Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2021/12/26

Révision des tarifs d'accès au réseau d'infrastructure de bornes de recharges REVEO

Révision des tarifs d'accès au réseau d'infrastructure de bornes de recharges REVEO

Le Président indique que le taux d'utilisation du réseau REVEO est actuellement en constante augmentation. Les sessions augmentent d'environ 30% tous les ans. La tarification actuelle mûrie au début de la création de REVEO a permis d'attirer les usagers pour ce faire connaître du monde de l'électromobilité.

Il apparaît néanmoins que les coûts de fonctionnement (abonnement énergie, consommation électrique, coûts liés au marché) et même d'investissements pour répondre aux nouvelles exigences du service ne permettent pas d'arriver à un potentiel équilibre entre dépenses et recettes, ce qui conduit à faire évoluer les conditions de tarification d'accès au service de rechargement Révéo.

Les objectifs de la démarche de révision de la tarification étant de :

Garantir un bon niveau de service de rechargement dans la durée s'adaptant au développement des usagers des véhicules électriques, aux nouvelles gammes de véhicules

Favoriser l'équité et la transparence pour les usagers

Maintenir un avantage comparatif par rapport aux véhicules thermiques à énergie carbonés

Couvrir à minima les coûts de l'énergie et une part significative des coûts liés à l'exploitation du service ainsi que son évolution pour aboutir à une prise en charge de 50% des coûts du service par l'utilisateur (répartis entre 35% pour les abonnés et 65% pour les itinérants)

Maintenir une unicité tarifaire rénovée sur l'ensemble de REVEO en intégrant une logique de diffusion progressive sur l'ensemble du périmètre.

Des réflexions ont été engagées par le groupement REVEO afin de voir vers quel type de tarification tendre. Une évolution vers une tarification à la durée, dans la continuité de l'existante ; ou un changement de méthode avec une tarification au kW/h.

La tarification au kW/h a été retenue. Son plus grand avantage étant de ne pas faire de distinction entre les différents véhicules, qui, suivant le modèle, ne permettent pas de profiter de la pleine puissance disponible des bornes normales. Cette tarification permet donc une équité envers tous les utilisateurs. Il a été rajouté un paramètre de tarification lié à la durée, en complément du kW/h, au-delà d'une certaine limite de temps (différente suivant la catégorie de puissance) afin de permettre d'augmenter la rotation des véhicules.

Le détail de la grille tarifaire :

Modèle borne	Utilisateurs			
	Abonnés		Itinérants	
Borne normale longue utilisation jusqu'à 7kVA	Prix Kwh	PV > 10h (€/min)	Prix Kwh	PV > 10h (€/min)
Tarif général	0.18 €	0.025 €	0.23 €	0.040 €
Borne normale jusqu'à 22kVA	Prix Kwh	PV > 2h (€/min)	Prix Kwh	PV > 2h (€/min)
Tarif Jour	0.23 €	0.025 €	0.30 €	0.040 €
Tarif Nuit (23h/6h) (-50%)	0.12 €			
Borne rapide de 22kVA à 50kVA	Prix Kwh	PV > 1h (€/min)	Prix Kwh	PV > 1h (€/min)
Tarif Général	0.30 €	0.025 €	0.40 €	0.040 €
Bornes haute puissance au-delà de 50kVA	Prix Kwh	PV > 30min (€/min)	Prix Kwh	PV > 30min (€/min)
Tarif Général	0.40 €	0.025 €	0.514 €	0.040 €



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Il est décidé d'appliquer les paramètres périphériques suivants :

Abonnement
Abonnement seul à 18€/an
Application mensuelle d'une quote-part de l'abonnement soit 1,5 €/mois / 12 mois
Coût du 1er badge : 6€ pour la fourniture du badge soit 24€/an
Application mensuelle d'une quote-part de l'abonnement soit 2 €/mois / pour les 12 premiers mois
Plafond de session de recharge fixé à 30€
Tarification de nuit de 23h à 6h uniquement pour les abonnés du service

Il sera communiqué une information officielle auprès des utilisateurs de Révéo et en particulier des usagers abonnés du service. La base de la tarification sera présentée sur les supports dédiés (site Internet etc.) de la manière suivante :

TYPE DE STATION	ABONNÉS	NON-ABONNÉS
Stations Normales 'longue utilisation' (Jusqu'à 7kW)	0,18€/kWh et 0,025€/min au-delà de 10h	0,23€/kWh et 0,040€/min au-delà de 10h
Stations Normales (Jusqu'à 22kW)	0,23€/kWh et 0,025€/min au-delà de 2h Tarif spécifique 23h à 6h : 0,12€/kWh uniquement	0,30€/kWh et 0,040€/min au-delà de 2h
Stations Rapides (Jusqu'à 50kW)	0,30€/kWh et 0,025€/min au-delà de 1h	0,40€/kWh et 0,040€/min au-delà de 1h
Station Haute Puissance (Jusqu'à 200kW)	0,40€/kWh et 0,025€/min au-delà de 30min	0,514€/kWh et 0,040€/min au-delà de 30min

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- D'approuver l'évolution de la tarification du réseau REVEO pour une mise en application le 12 juillet 2021 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 02 novembre 2021



ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr



Le Président du SIEDA

Sebastien DAVID